

Compte-rendu de l'audience avec le DASEN

le 18 décembre 2012

Suite à notre demande nous avons été reçus en audience par le nouveau DASEN en Gironde : M. Legrand.

Pendant plus d'une heure et demie, nous avons pu échanger par thèmes sur notre département et les améliorations nécessaires pour notre Ecole.

1- La scolarisation en maternelle

SE-UNSA : Il semble que la scolarisation en maternelle soit une priorité de ce gouvernement et nous pouvons que nous en satisfaire car depuis des années, la scolarisation des moins de 3 ans a été mise à mal.

Nationalement, le taux de scolarisation des 2 ans est passé de 15,4% (2009-2010) à 13,8% (2010-2011).

En Gironde, à la rentrée 2011 en RRS on scolarisait 5,7% des enfants de moins de 3 ans et 0,87% hors RRS, parmi les enfants accueillis en maternelle.

A la rentrée 2012, en RRS on scolarise 5,57% enfants de moins de 3ans, 0,78% hors RRS.

Nous sommes vraiment loin d'atteindre la moyenne nationale.

L'an dernier l'Inspecteur d'Académie a amorcé une politique en faveur de l'école maternelle en abaissant le taux d'ouverture. Nous avons pu faire des ouvertures de classes en plus (une dizaine).

Nous souhaiterions que ce taux soit à nouveau abaissé et qu'une véritable politique en faveur de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans soit mise en place

La Gironde prévoit de scolariser 90 enfants supplémentaires en RRS en 2013, soit 30% de l'effectif des 2 ans en RRS (aujourd'hui, nous sommes à 18,1%).

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013, nous avons demandé que les directeurs soient informés de l'évolution de l'accueil des 2 ans pour qu'ils ne remplissent pas l'enquête seulement en tenant compte des enfants scolarisés l'année précédente mais qu'ils notent les enfants scolarisables.

DASEN : Je suis en attente des dotations qui sont attribuées à la Gironde sur cet axe fort. Je suis favorable à votre requête sur les remontées d'effectifs des enfants de 2 ans scolarisables.

L'amélioration du taux d'encadrement en maternelle est aussi ma préoccupation.

2-Surnuméraires et RASED

A- RASED

SE-UNSA : Nous avons rappelé notre attachement à ce dispositif de lutte contre la grande difficulté scolaire. Le projet de loi y fait référence, il n'est donc pas prévu qu'il soit supprimé. Cependant étant donné les recrutements prévus (maternelle, surnuméraire, baisse P/E) on peut douter que des postes RASED seront créés alors que l'architecture des réseaux et les missions des enseignants spécialisés ont été maintenues en Gironde pour pouvoir, le moment venu, réimplanter les postes.

Il y a des besoins en Gironde : près de 250 postes sont en effet à recréer pour qu'un RASED complet -un rééducateur, un maître d'adaptation et un psychologue-fonctionne dans notre département. De nombreuses zones en sont privées depuis 2008 et les demandes de prises en charge explosent à la fois dans les secteurs ruraux, Libournais et Blayais, et dans les secteurs urbains Bègles, Lormont, Cenon, Floirac...

Vous n'avez pas annoncé de départ en formation E et G. On comprend qu'avec 87 maîtres E sans postes, la formation ne soit pas ouverte. Pour les G, il faut refaire un état des lieux des besoins : sur le terrain poste de Guîtres vacant, départs en retraites ?

Quelle est votre politique en faveur des réseaux

DASEN : J'ai opéré dans mon département précédent, comme Monsieur Mercier, en faveur de la préservation de l'architecture des réseaux par circonscription. Je suis conscient des besoins et en attente des moyens qui seront alloués à la Gironde. Je pense que c'est un levier important dans les circonscriptions. Mais je commencerai par ouvrir des classes pour faire face à la démographie.

J'ai eu une réunion de travail avec les IEN ASH, je leur ai demandé un état des lieux car je peux encore faire un effort sur la formation.

SE-UNSA : Nous renouvelerons notre demande lors de l'audience intersyndicale de vendredi 21 décembre).

B- Les surnuméraires :

SE-UNSA : Mesure-phare de « la priorité à l'école primaire », l'affectation de plus de maîtres que de classes dans les écoles qui connaissent un nombre important d'élèves en difficulté, fait l'objet d'une circulaire en cours d'élaboration.

Ce sont les DASEN, avec l'aide des IEN, qui établiront la liste des écoles susceptibles de bénéficier de cette mesure. Les écoles retenues le seront sur la base de leur projet pédagogique.

Comment et à quel moment allez-vous les interpeller ?

La notion de poste fléché a été évoquée pour ces postes surnuméraires ? Pourquoi parler de « professeurs des écoles volontaires ayant fait la preuve de leurs compétences » ? Les maîtres déjà présents dans l'école peuvent être intéressés par ces missions. Devront-ils demander leur affectation sur ce poste fléché à la pérennité mal assurée ? On voit bien toutes les difficultés que peut générer ce fléchage. Pour le **SE-UNSA**, ces postes ne peuvent pas relever d'un quelconque profilage.

DASEN : Vous avez raison, il faut penser une autre organisation du travail et en équipe. Je suis en attente d'une circulaire pour lancer les appels à projet.

3- Remplacement

SE-UNSA : Il nous faudrait 73 postes de remplaçants en plus pour atteindre le taux d'efficience nationale.

A la rentrée des remplaçants ont été « bloqués » à l'année sur des postes vacants, ce qui a impacté la brigade de remplacement, bien que nous soyons en surnombre.

C'est la première fois que l'on assiste à cela en Gironde et nous le déplorons. Nous demandons qu'un effort sur le remplacement soit fait.

Lorsqu'on fait des équipes éducatives sur le temps scolaire, il est de plus en plus difficile de se faire remplacer. Les élèves sont alors répartis dans les autres classes, ce qui pose des problèmes pour asseoir les élèves dans les classes des collègues et qui alourdit leurs conditions de travail. De plus, avec la nouvelle saisie sur ARIA lorsque les remplaçants sont envoyés pour remplacer les collègues qui assistent à l'équipe éducative, il semble qu'ils ne touchent pas de frais de déplacement car ils ne

remplacent pas un collègue en particulier, et ce collègue ne peut pas justifier son absence.

Qu'en est-il vraiment pour ces collègues ?

DASEN : C'est une application, on ne peut pas la modifier, il faut donc voir comment prendre en compte ce problème puisque nous n'avons plus la souplesse que nous avions jusqu'alors. On va réfléchir sur une nouvelle organisation du remplacement.

Le Secrétaire général a ajouté qu'il fallait en effet abonder la brigade de remplacement.

SE-UNSA : Dans le 2nd degré, le remplacement n'est plus effectué que par des contractuels du fait de la suppression massive des TZR sur les deux dernières années (même si cela n'est pas de la compétence du DASEN).

4- Direction d'école

SE-UNSA : Le sujet ayant été abordé lors du CHS-CT, nous rappelons les points où le DASEN peut intervenir.

En janvier, certains contrats d'EVS arrivent à leur terme, d'autres sont renouvelés. Nous souhaiterions connaître les critères pour les renouvellements des contrats. Nous dénonçons, à nouveau, l'abandon de l'aide administrative dans ce département.

DASEN : Nous avons renouvelé les contrats pour les écoles de 8 et 9 classes. Il ne reste plus que 14 EVS en Gironde, les autres supports ayant été transférés à l'assistance au handicap.

SE-UNSA : Nous redemandons que les directeurs soient dispensés des 60h.

DASEN : Je n'y suis pas favorable. L'aide personnalisée porte ses fruits pour une meilleure image de soi des élèves. Je n'ai pas de solution pour l'instant à apporter aux directeurs et j'attends comme vous les négociations de janvier.

SE-UNSA : Nous insistons pour que les directeurs d'écoles à seuil (ex : écoles de 9 classes) avec une CLIS puissent être dispensés d'aide personnalisée comme le sont les enseignants de CLIS.

DASEN : Je vais y réfléchir.

5- Formation initiale et formation continue

SE-UNSA : S'agissant des enseignants stagiaires, certains d'entre eux et de futurs lauréats ne seront pas en mesure d'obtenir un CLES pour la prochaine rentrée. Même si les conditions de dispenses ont été assouplies c'est un point de crispation. Des collègues sont très inquiets : rien n'est prévu pour les stagiaires ayant suivi un enseignement en langue intégré au parcours universitaire mais ne faisant pas l'objet d'un module spécifique. Des réponses au cas par cas doivent leur être apportées rapidement. Notre syndicat exige depuis 2009 un moratoire jusqu'en 2015. Modifier deux fois ce décret en un an n'écarte pas tout risque au moment de la titularisation que des stagiaires n'aient pas leur CLES. Rappelons que les universités peinent à proposer le volume adéquat de formations et que les tarifs sont souvent prohibitifs.

DASEN : Je vais faire un point avec M. Gillard, il faut qu'on s'assure que ces stagiaires puissent être titularisés.

SE-UNSA : Nous dénonçons la tenue en août des journées d'accueil auxquelles les futurs enseignants stagiaires sont invités. Justifier la non rémunération de cette semaine par le fait qu'elles sont facultatives alors qu'elles sont perçues comme un temps fondamental pour les PES désireux de découvrir leur parcours de stagiaires. Ces 5 jours, au cours desquels des « informations clés » seront délivrées (dossiers distribués avec feuille à remplir, contacts et fonctionnement de l'intranet), est à repenser.

DASEN adjointe : Ils sont seulement invités, pour les rémunérés il faudrait qu'ils prennent leur fonction avant le 1er septembre. Nous n'avons pas de solution car c'est une commande ministérielle.

SE-UNSA : Jeunes enseignants : attention aux T1

A la présentation du bilan du mouvement 2012, nous constatons que 89 % des T1 (71% en 2011), et 62 % des T2 (60 % en 2011) sont nommés dans les zones rurales. Ces zones géographiquement excentrées sont donc fortement désertées. En effet, les conditions d'exercices n'y sont pas faciles : les enseignants débutants, qui ne bénéficient plus de formation à l'entrée dans le métier, rencontrent peu ou pas de collègues, enseignent dans des cours multiples, occupent des postes de direction (21 % des T1 sont nommés sur des postes directeurs). Le **SE-UNSA** rappelle donc que ces postes peu demandés devraient, comme le recommande le BO spécial de novembre 2012, bénéficier d'une bonification de barème (portant sur la durée d'exercice) pour le mouvement afin d'assurer la stabilité des équipes.

Exemples :

- à Cars (une T1 enseigne en double niveau GS/CP à 27 en RPI dont la moyenne école est à 26,7).
- à Reignac (une T1 TRS : ¼ PS/MS/GS ; ¼ CE2/CM1 ; ¼ CM1/CM2 ; ¼ CM2 : promotion très difficile).

On sent ces collègues fragilisés, repliés sur eux-mêmes, fatigués, inquiets pour le passage à 4 jours ½ (2 heures de trajet supplémentaires).

DASEN : Je reconnais que ce sont des situations difficiles. Je n'ai pas de solution en termes de mouvement et de barème. On peut essayer de leur éviter quatre ¼ de décharge et nous devons leur apporter une aide pédagogique.

6- Implantation des CLIS

SE-UNSA : Nous souhaiterions également vous alerter sur l'implantation des CLIS dans les écoles à seuil. Lorsqu'on implante les CLIS dans des écoles à seuil (exemple : une école 9 classes) le collègue n'a qu'1/4 de décharge. La CLIS représente une surcharge de travail supplémentaire pour le directeur qui doit organiser un certain nombre d'équipes de suivi pour ces élèves-là (2 ESS par an et par élève : environ 4 jours de décharge de direction consommés par les ESS + suivi des familles qu'il faut accompagner : aucune prise en compte en terme de décharge, ou de compensation financière pour la direction).

De plus, dans certaines communes, les demandes d'orientation en CLIS sont importantes et on ne peut pas répondre à toutes les demandes. Certaines CLIS sont alors à plus de 12 élèves et ce dès la rentrée ou on inscrit les élèves dans les classes ordinaires, ce qui pose difficultés aux élèves et aux enseignants.

Nous souhaiterions qu'une étude des besoins soit mise en place dans notre département et que les CLIS soient ouvertes en conséquence en évitant de les implanter sur les écoles à seuil.

Nous avons également demandé à ce que les directeurs d'écoles ayant une CLIS bénéficient d'un temps de décharge supplémentaire.

DASEN : Je suis favorable à l'idée de revoir les implantations des CLIS. Une étude des besoins est en cours. Je vais rencontrer prochainement la MDPH sur ce sujet. Sur les décharges, j'ai entendu votre demande, après un bref calcul cela fait beaucoup d'ETP. Donc je vais réfléchir entre décharge et dispense d'aide personnalisée.

7- Laïcité

SE-UNSA : Nous avons repris l'intervention faite lors du CT et du CDEN de juin et avons ajouté un nouveau problème : des médecins font des certificats médicaux pour dispenser des filles de l'activité piscine. Sur Cenon, ces dispenses sont faites pour des filles de CM2 ou CE 1 le même soir par le même médecin.

DASEN : Je ne sais pas si c'est un problème isolé ou pas. Je vais interroger les IEN et chefs d'établissements. Si c'est le cas, une aide devra être apportée aux collègues confrontés à ses problématiques.

8- RPI

SE-UNSA : Nous tenons d'abord à souligner l'importance de l'attention particulière qui est faite en termes de carte scolaire pour les RPI. Rappel CTSD septembre :

La Gironde est un territoire complexe avec une forte urbanisation mais également beaucoup de territoires ruraux très vastes.

Nombre de ces territoires relèvent aussi de l'Education prioritaire.

Nous voulons aussi rappeler que les RPI ont été très déstabilisés l'an dernier par la modification de la circulaire pour les élections aux Conseils d'Ecole. Ils le sont aussi par la suppression des syndicats intercommunaux qui gèrent souvent pour les communes. Ce sont des territoires à aider.

DASEN : Nous en avons conscience et nous poursuivrons la politique engagée. J'y ai toujours eu une attention particulière.

9- **Semaine de 4 jours et demi**

SE-UNSA : Nous voudrions faire le point sur un dossier qui, selon nous, s'enlise : les trop nombreuses incertitudes et le temps qui passe génèrent de l'inquiétude et de la tension chez nos collègues

DASEN : Nous attendons une circulaire que nous espérons pour janvier. Ensuite, nous aviserons sur un dossier complexe qui doit prendre en compte les transports scolaires, les mairies... Nous nous reverrons sur ce sujet.

Pour le SE-UNSA,

Evelyne Faugerolle- Céline Gravellier